



901, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0
Téléphone : (819) 757- 3611
#226
Télécopieur : (819) 757-
3084

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Nom	Prénom	
Adresse (numéro, rue, ville)	Code postal	
Téléphone	Résidence	Travail
Courriel		

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST ADRESSÉE

Nom de l'organisme	
Adresse (numéro, rue, ville)	Code postal

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ

(titre, auteur, sujet, année de publication, etc.) (Écrire au verso si vous manquez d'espace)

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ

Consultation sur place aux bureaux de l'organisme	<input type="checkbox"/>
Copie du document	<input type="checkbox"/>

_____ x _____
Date

Signature du demandeur

À l'usage de l'organisme

Date de réception de la demande	_____
Date limite de réponse au demandeur	_____
Date d'envoi de l'accusé de réception	_____
Date de communication de la décision	_____

Analyse et décision :

Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition de toute personne qui désire adresser à un organisme public une demande d'accès à un document administratif.

Les renseignements que vous nous fournissez à la section « Identification de la personne qui fait la demande » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.

Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez communiquer avec le responsable de l'organisme à qui vous adressez la demande.

Votre demande peut être adressée verbalement au responsable, ou encore par écrit, mais elle doit être suffisamment précise pour lui permettre de vous répondre adéquatement. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur, ou encore, le sujet traité.

Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite, le responsable vous acheminera un accusé de réception. Le délai de réponse fixé par la Loi pour répondre à votre demande est de **20 jours** de calendrier. Dans certains cas, ce délai peut être prolongé de 10 jours.

Des frais de photocopies et de transmission de documents pourraient être exigés conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*. Il faut ajouter les taxes applicables.